

Journée nationale des experts CTI

14 mai 2014 - Paris

- L'expert au sein de la CTI
- L'expertise au sein d'une mission d'audit
- L'expertise en question
- L'expert en pratique
- L'expertise en perspective

Séquence 1

L'expert au sein de la CTI

Laurent Mahieu – Membre de la CTI

14 mai 2014

1. Missions
2. Régime juridique et financement
3. Documents de référence de la CTI
4. Organisation, personnes et organes
5. Accréditation
6. L'expert au sein de la CTI
7. L'expertise au sein de la CTI

La Commission des Titres d'Ingénieur est un organisme indépendant chargé par la loi française, depuis 1934, d'évaluer toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger.



Activités d'évaluation

Accréditation nationale

Accréditation internationale



- **Régime juridique**
 - Organisme indépendant avec une mission d'utilité publique.
 - Convention de gestion avec un tiers (CDEFI) pour les opérations de gestion.
- **Financement**
 - Subvention du MESR
 - Contribution des écoles d'ingénieur liée au nombre de diplômés
 - Prise en charge par les écoles des audits

- Textes normatifs français (loi, décret, arrêté, code)
- Références européennes (ENQA, ENAEE)
- Références et Orientations Tomes I et II CTI
- Analyses et Perspectives CTI
- Guide d'auto-évaluation des institutions CTI
- Règlement intérieur et Charte de déontologie CTI

Documents *publics* : www.cti-commission.fr



- **32 membres** composent l'assemblée plénière
 - 16 membres « académiques »
 - 16 membres « professionnels »Nommés par arrêté du MESR pour 4 ans, renouvelable une seule fois. Des entrées / sorties tous les 2ans
- Une **équipe permanente** composée de 3 salariées
- Le **Greffe** de la CTI et La Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (**DGESIP**) du Ministère en charge de l'ESR
- **132 Experts auditeurs** (nationaux, internationaux, élèves-ingénieurs) choisis par la Bureau et validé en plénière
- Les Experts **Chargés de mission**



- Conseil d'Orientation Stratégique
- Assemblée Plénière (mensuelle)
 - Tous les membres (+greffe+staff+dgesip)
 - *Jugements d'accréditation*
 - *Délibérations*
- Bureau de l'Assemblée Plénière
 - 1 président et 2 vice-présidents élus
 - 9 autres membres
 - *Stratégie et management*
- Groupes de travail (membres, **experts** et invités)
- Équipes d'audit (membres et **experts**)
- Colloque annuel (écoles, membres, **experts**)

Accréditation nationale

- Titre ingénieur diplômé d'un établissement voire d'une spécialité (qui confère le grade de master),
- Toutes les formations conduisant au titre d'ingénieur diplômé doivent être évaluées et accréditées tous les 6 ans (5 ans à l'avenir). **Soit entre 80 et 100 missions d'audit par an.**
- Plus de 200 institutions
 - ✓ Privées: décision d'accréditation prise par CTI
 - ✓ Publiques: décision prise par les ministères concernés en fonction de l'avis de la CTI

Près de 35 000 ingénieurs par an

Accréditation internationale

La loi prévoit que la CTI puisse évaluer les formations d'ingénieur à l'étranger (sous demande de l'institution et du gouvernement)

- Accréditation de programmes en Europe (Belgique, Suisse, Bulgarie,...) et hors Europe (Chine, Viet Nam, Burkina-Faso,...).
- Admission par l'État : les ingénieurs ont le droit à porter en France le titre d'ingénieur diplômé.
- La CTI est une agence accréditée au sein de différents réseaux internationaux (ENQA, ENAEE, ...).
- Label EUR - ACE.

La procédure d'accréditation

- Planification des campagnes annuelles **QUAND ?**
- Rapport d'auto-évaluation par l'établissement **QUOI ?**
- Examen du rapport
et visite sur place par la mission d'audit **COMMENT
et OU ?**
- Rapport d'évaluation contradictoire **POUR QUOI ?**

- Délibération de l'assemblée plénière **POURQUOI ?**
 - Durée d'accréditation
 - Recommandations

- Vote du jugement et Publication

Domaines évalués

- A. Mission et organisation
- B. Ouvertures et Partenariats
- C. La formation des élèves ingénieurs
- D. Le recrutement des élèves ingénieurs
- E. L'emploi des ingénieurs diplômés
- F. La démarche qualité et l'amélioration continue

L'exigence de transparence

- Les avis et des décisions de la CTI (CTI)
 - Données certifiées des écoles (CTI)
 - Liste de programmes accrédités (JORF)
 - Descriptions du titre professionnel (RNCP)
 - Liste des programmes EUR-ACE (ENAAEE)
-
- Délibérations / CTI Info / Rapport biennal (CTI)

L'expert CTI dans les textes CTI : Ri + R&O

- Dans le règlement intérieur – Chapitre III – Les experts
 - Missions des experts
 - Désignation : compétences et collégialité
 - Charte de déontologie
 - Durée
- Dans le règlement intérieur – Chapitre V – Les audits
 - La composition (et R&O T1.G.1.4)
 - Le rapporteur principal
 - Les auditeurs
 - La récusation
 - L'ordre de mission

« ... notamment ... couvrir l'ensemble des compétences scientifiques et techniques... »

Synthèse
Document
« Le rôle des experts »
Janvier 2014

L'expert CTI selon la charte de déontologie CTI

• CRITERES DE SELECTION AMONT

- Compétence et expérience professionnelle
- Rigueur intellectuelle et morale
- Qualités relationnelles et ouverture
- Disponibilité

• CRITERES DE PARTICIPATION

- Connaître : textes et formation de la CTI
- Contribuer ... au développement du métier d'ingénieur
- Participer : Sens des responsabilités vis-à-vis des écoles dans l'exercice de l'audit : les 7 principes

7
principes
d'action
de l'expert

Respect

Probité
Impartialité

Prudence
Confidentialité

Préparation amont
Contribution aval

Principes de composition = un équilibre subtil

- Parité / collégialité des membres
- Expertise technique / scientifique adaptée aux spécialités
- Experts étudiants et internationaux pour dossiers A
- Respect de la charte de déontologie des membres et experts
- Répartition de charge de travail entre membres de la CTI
- Pas plus de deux fois la même personne pour une même école
- Pas deux fois le même rapporteur pour une même école et si possible continuité avec un membre de la précédente mission

L'expert CTI et ses multiples relations

- « Reconnaissance » : Bureau et Assemblée plénière
- « Appartenance » : Équipe permanente
- « Compétences » : Bureau, formation, colloque, GT

- « Désignation » : Bureau et Assemblée Plénière
- « Ordre de Mission » : école et Greffe
- « Audit » : Rapporteur principal, membres, autre experts
- « Visite » : équipes, école et parties prenantes

- « Conclusions » : Rapporteur principal, équipe permanente
- « Évaluations » : Groupe de Travail Qualité, Bureau

Des valeurs en action

Transparence
Opposabilité

Collégialité
Contradictoire
Confidentialité

Qualité Interne
Recours

Journée nationale des experts CTI

14 mai 2014 - Paris

- Les enquêtes qualité interne
 - Au près des experts (Anne Marie Jolly)
 - Au près des directeurs des écoles auditées (Teresa Sanchez)

Journée nationale des experts CTI

14 mai 2014 - Paris

- L'expert au sein de la CTI
- L'expertise au sein d'une mission d'audit
- L'expertise en question
- L'expert en pratique
- L'expertise en perspective